

invité à accepter des suggestions qui sont souvent contraires à la leur foi et aux valeurs de leurs parents. Remplacer les mots mari et femme par « partenaire » est extrêmement offensant pour la plupart des cultures. Cette suggestion est même contraire aux attentes gouvernementales en matière d'équité et d'inclusion. Le lien entre le VIH-SIDA et les pratiques homosexuelles est minimisé. On avertit les enfants qu'il ne faut ni se soucier ni trop parler du SIDA parce cela rend la vie plus difficile pour les personnes séropositives et facilite la propagation du virus du SIDA (P. 197). Le contenu d'apprentissage C1.5 (P.216) cherche à normaliser les activités sexuelles anales et à ce titre c'est un enseignement aussi immoral qu'irresponsable (malsain). C'est extrêmement offensant pour un grand nombre de cultures et de religions.

10. L'autocensure des enseignants

Les enseignants sont constamment avertis qu'ils doivent mettre de côté leurs préjugés et leurs valeurs parce qu'ils doivent respecter la diversité fondée sur la race, la culture, la religion, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle, etc. (P. 15). De fait, les enseignants sont invités à exercer de l'autocensure au nom de l'équité et d'accepter une fausse vision de la nature humaine pour des raisons de compassion. L'article 264 (1) (c) de la Loi sur l'éducation se lit comme suit: « *Inculquer, par les préceptes et l'exemple, le respect de la religion et les principes de la morale judéo-chrétienne et la plus haute considération pour la vérité, la justice, la loyauté, le patriotisme, l'humanité, la bienveillance, la sobriété, le zèle, la frugalité, la pureté, la modération et toutes les autres vertus* ». Cet article explique clairement le vrai devoir de l'enseignant qui n'a rien à voir avec la promotion de ce nouveau programme, sans fondement et inspiré de la cabale tortueuse d'ingénierie sociale.

11. Les contradictions internes affaiblissent la cohérence du document du programme d'éducation

Le document reconnaît que tous les enfants ne peuvent pas être traités de la même façon, comme s'ils étaient tous au même stade de développement et tous dotés du même niveau de curiosité sur les questions sexuelles; cependant, le document conseille des pratiques contraires (P.9). D'un côté, le document recommande plus d'informations et plus de franchise dans les discussions, mais, d'un autre côté, au moment de présenter la section sur le SIDA, tout à

coup, tous doivent se taire de crainte d'en favoriser la propagation (P.197). Selon le document SÉP, les « genres » sont multiples; par contre, la « violence associée au genre » fait référence uniquement à la violence des hommes contre les femmes et les jeunes filles. Au lieu de condamner la violence dans toutes ses formes, le document du programme prétend que certaines formes de violence sont plus importantes que d'autres, comme si certaines victimes de discrimination, de violence, d'intimidation, etc. étaient plus importantes que d'autres. (P. 220)

12. Les bibliothèques et les centres de ressources devraient tenir compte des intérêts de tous les étudiants

Les bibliothèques ont été créées pour encourager les étudiants à lire et à développer leurs capacités de recherche et faire une utilisation judicieuse de l'information. Les enseignants SÉP peuvent proposer aux bibliothécaires des ressources imprimées ou numériques comme compléments aux projets qu'ils enseignent en santé et éducation physique (P.75). Mais qui va choisir les ressources et qui va définir les critères de sélection? Est-ce que les publications et les vidéos de la Planification familiale de Toronto deviendront les principales ressources? Dans leurs ressources, ce groupe propose un document de consultation appelé le JEU ANAL 101 qui encourage la pénétration anale par le poing ou par un godemiché et plusieurs autres activités tout aussi malsaines. Voulez-vous vraiment que votre enfant soit exposé à ces grossièretés immondes?

Soyons clairs. Il s'agit d'une agression contre l'esprit et l'innocence de votre enfant. Le régime en place en Ontario est déterminé à détruire toutes les expressions « d'homophobie ». Les enseignements traditionnels sur le sexe, sur le mariage et sur la famille seront bientôt interdits. Les grands médias se sont avérés inefficaces et sont même devenus des facilitateurs favorables à cette idéologie. Même nos chefs spirituels ont adopté une position passive et sont enfermés et silencieux dans leur bureaucratie. C'est une guerre de cultures. Qui aura le dernier mot sur la moralité publique? Êtes-vous prêts à agir pour défendre votre enfant?

Pour d'autres informations sur cette question gravissime, visitez notre site www.campaignlifecoalition.com et cliquez sur Sex-ed curriculum. Vous y trouverez le document complet du programme d'éducation et plusieurs conseils pratiques si vous êtes prêts à combattre la destruction de l'innocence de votre enfant, qui constitue

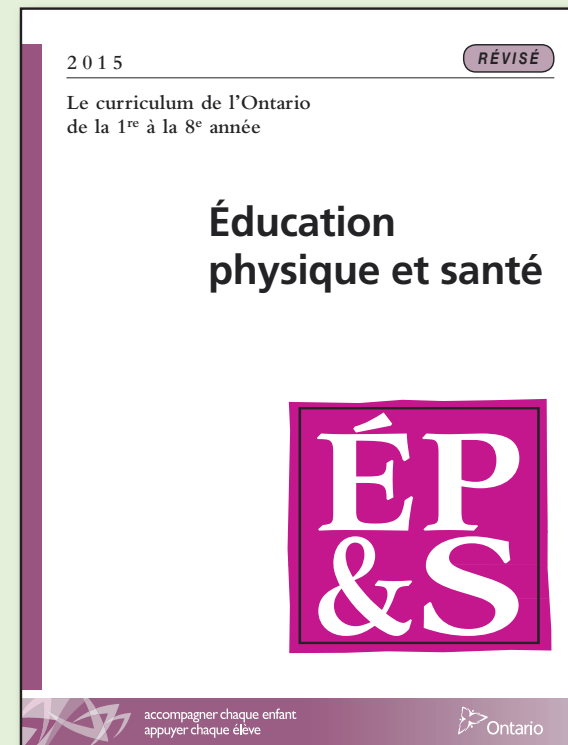


une violation sans précédent de vos droits en tant que parents.

Pour commander d'autres copies de ce dépliant et pour partager ce message important avec d'autres personnes, veuillez composer le 416-204-9749.

Nous serons reconnaissants de tout don que vous désirez offrir pour soutenir notre travail et que vous pouvez envoyer à l'intention Campaign Life Coalition, 104 rue Bond, Toronto, ON, M5B 1X9.

Coalition nationale pour la Vie



Le programme d'éducation de l'Ontario 2015 en Santé et éducation physique (SÉP)

L'ingénierie sociale frappe aux portes de nos écoles : La violation de l'enfance et des soucis sérieux pour les parents

Le programme d'éducation adopté par le Gouvernement provincial actuel est loin d'être subtil: le programme vise ni plus ni moins à modifier l'attitude des gens sur certaines vérités fondamentales. Nous ne devons jamais abandonner nos enfants si précieux aux caprices des nouveaux ingénieurs de la société qui sont prêts à défier l'enfer pour la sexualisation précoce et néfaste de nos enfants. Depuis 20 ans, les mouvements gais ne cessent de remporter d'importantes victoires sur le plan socio-juridique. Leurs partisans radicalisés sont prêts à consolider les acquis et, pour ce faire, ils doivent semer leurs idées radicales dans les nouvelles générations d'âge scolaire. Sous le prétexte de lutter contre la discrimination et l'intimidation, le gouvernement vient de lancer son grand dessein en matière d'ingénierie sociale :

- En 2008-2010, la ministre de l'Éducation de l'Ontario, Kathleen Wynne, a dévoilé la politique 119 du gouvernement libéral, *Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusives dans les écoles de l'Ontario* et la politique 145, *Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves*.
- En 2010, Wynne a tenté de faire adopter un nouveau

programme en éducation sexuelle, mais le gouvernement minoritaire du premier ministre McGuinty a retiré le programme en raison de la vive opposition des parents.

- Face à cet échec, le gouvernement libéral a modifié la Loi sur l'éducation, avec le Projet de loi 13 (*Loi sur les écoles sécuritaires et tolérantes*), pour donner force de loi aux modifications sociales visées dans la province.
- Les groupes de militants gais, comme *Queer Ontario et Trans Lobby Group* ont déposé des mémoires devant le Comité permanent sur les politiques sociales le 14 mai 2012 – Projet de loi 13.
- La ministre actuelle de l'Éducation, Liz Sandals, membre du Comité permanent, a accueilli avec enthousiasme leurs recommandations, qui correspondaient en bonne partie aux dispositions du Projet de loi 13 et qui ont fini par être inscrites dans le nouveau programme d'éducation.
- S'appuyant sur son nouveau gouvernement majoritaire, la première ministre Wynne se remet à la tâche avec une ardeur renouvelée et relance le programme jadis rejeté en y ajoutant un processus de consultation bidon.
- Benjamin Levin, son ancien sous-ministre à l'Éducation, et maintenant discrédité, a joué un rôle clé dans le développement du nouveau programme d'éducation sexuelle.
- Le groupe Planification familiale de Toronto (notoire pour son programme d'éducation sexuelle radicalisé, favorable à la sexualisation d'enfants de plus en plus jeunes, et ce, pour respecter leurs droits humains) compte parmi les groupes d'experts qui ont exercé beaucoup de pression sur le gouvernement pour qu'il relance le programme d'éducation sexuelle de 2010.

La composante sur la santé sexuelle du nouveau programme a de très sérieux défauts. Comme tous les autres programmes d'éducation, son implantation dépendra de la préparation et de l'attitude des enseignants et des directives mises en place par les commissions scolaires. Mais la lecture préliminaire de ce document hautement idéologique nous convainc que les parents ont de bonnes raisons d'être inquiets de ce qui sera enseigné à leurs enfants en septembre 2015.

Le nouveau document SEP présente de sérieux défauts

1. **Le souhait des parents a été tenu à l'écart pendant le processus de consultation**

Le processus de révision et de « mise à jour » du programme manque de transparence depuis le début, sans aucun respect envers les parents. Un petit nombre de parents, sélectionnés à l'avance (un parent par école) ont eu le droit de participer et ont été invités à répondre à un sondage en ligne très superficiel qui ne faisait aucune mention de sujets précis inclus dans le programme.

2. **Violation des droits des parents comme premiers éducateurs de leurs enfants**

Les auteurs reconnaissent les droits des parents du bout des lèvres: Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants en ce qui concerne l'enseignement des valeurs, ...ils sont les premiers modèles pour leurs enfants. (P. 13) Mais c'est le gouvernement qui décide ce qu'il faut enseigner et comment l'enseigner, surtout sur les questions de première importance pour les parents.

3. **Le document est une agression et une violation de l'enfance comme étape de croissance et de développement innocent**

Cette agression contre l'innocence des enfants procède par la séduction bien orchestrée de leurs esprits. Plusieurs recommandations sont exprimées dans des mots qui invitent les jeunes enfants à s'engager dans des activités sexuelles de façon précoce. Le développement normal de l'enfant sera perturbé par l'introduction d'expressions et de principes inappropriés. Le gouvernement semble être déterminé à présenter des questions de sexualité aux enfants de plus en plus jeunes, sans considération aucune pour l'impact social ou émotionnel sur l'enfant.

4. **Une bonne partie de l'information sur la santé sexuelle est inappropriée par rapport à l'âge de l'enfant**

On invite un élève de troisième année à comprendre et à apprécier les « différences visibles et invisibles » afin d'accepter et de célébrer les différentes possibilités de composition familiale, d'identité sexuelle, etc. (P.124). Un élève de quatrième année parle des fréquentations de jeunes qui veulent « sortir ensemble », une idée ridicule et dangereuse, et même offensante pour plusieurs cultures (P 141). Le concept de consentement à des activités sexuelles est présenté en sixième année (P. 175). On explique aux élèves de 12 et de 13 ans la réalité des liaisons sexuelles bucco-génitales et des liaisons sexuelles anales (p.195), une activité illicite auprès des élèves visés par le nouveau programme d'éducation.

5. **Le contenu lexical est très souvent faux, insuffisant et biaisé**

Les partisans du nouveau programme d'éducation ont eu largement recours aux néologismes et à la manipulation du langage pour que les enfants acceptent leur vision de la réalité. Une expression comme homophobie est extrêmement chargée sur le plan des préjugés, étant présentée comme une expression péjorative. C'est un mot de facture très récente, chargé de prétentions intellectuelles qui visent à faire taire ces critiques et à empêcher toute analyse négative des pratiques homosexuelles. L'expression du genre se veut une expression de libération. Les deux expressions prennent racine dans une pseudo-réalité subjective, mais sont présentées tant dans les attentes obligatoires que dans les suggestions « facultatives » que l'enseignant présente à l'élève. Sans preuve ni fondement préalable, le genre est présenté comme étant une construction de la société et, en conséquence, susceptible d'être modifié selon les caprices d'un individu. C'est une hypothèse des plus dangereuses, qui sèmera de la confusion au stade de développement le plus tendre de l'enfance. Le traitement en profondeur de ce concept, ainsi que le langage utilisé, sont presque abusifs. (P. 216)

6. **Une perspective mécanique de la sexualité dans le moindre encadrement moral**

Des questions extrêmement délicates, comme la santé et les relations sexuelles, ne devraient jamais se limiter à la simple nomenclature de l'anatomie humaine pour expliquer des processus, comme les menstruations, la spermatogenèse, la pratique de la masturbation, ou la prévention de la grossesse ou de maladies transmises sexuellement. On tient pour acquis que les activités sexuelles sont courantes chez les jeunes de 12 et 13 ans; donc, ils se doivent de prendre des précautions, comme l'utilisation de préservatifs pour se protéger contre les maladies sexuelles. Le document utilise un langage très manipulateur lorsqu'il présente la masturbation comme un moyen de se donner du plaisir personnel. C'est une invitation à l'expérimentation. Le document parle très peu de MTS ou de statistiques négatives concernant le VIH-SIDA. Il n'est mentionné nulle part que les activités sexuelles pourraient se limiter exclusivement à l'expression de l'amour au sein du mariage, les véritables origines de la famille.

7. **Le concept de consentement enseigné aux élèves trop jeunes**

Le concept de consentement à une activité sexuelle est un sujet de grande importance, mais le sujet n'a pas sa place au niveau élémentaire. Les enseignants risquent de traumatiser en semant des idées ou en posant des questions hautement subjectives. Les enfants n'ont pas encore la maturité pour comprendre tout ce que cela implique; pour la plupart, sur le plan juridique, ils ne peuvent pas donner leur consentement (P. 175). À cet âge, ils n'ont pas la responsabilité morale requise. Des échanges proposés entre l'enseignant et l'élève sont presque grotesques. Aucun enseignant ne devrait conseiller un élève en matière de consentement sexuel. Les Articles 152 et 153 du Code criminel du Canada prennent ce sujet très au sérieux, en indiquant clairement que nul ne peut inviter un enfant de moins de 16 ans à se toucher ou à toucher d'autres personnes pour le plaisir sexuel. La peine de cette offense est une peine d'emprisonnement minimale de quarante-cinq jours, pouvant aller jusqu'à un maximum de 10 ans.

8. **Source de conflits familiaux et d'aliénation des enfants**

Les enfants seront exposés à certaines idées et croyances qui peuvent être considérées comme étant malsaines et contraires aux valeurs de leurs propres parents. La confusion d'une petite minorité de gens est présentée comme une nouvelle norme sociale. Les nouvelles préférences et activités sexuelles et les nouvelles compositions familiales sont placées sur un pied d'égalité et présentées seulement comme des styles de vie alternatifs. Les parents ont le droit d'enseigner la différence entre le bien et le mal associés à des activités particulières ou des croyances. Les attentes énoncées aux pages 163 et 173 constituent un mépris de la liberté de conscience.

9. **Les scripts et les échanges proposés entre l'enseignant et l'élève sont une forme de propagande gaie**

Est-ce que les échanges entre l'enseignant et l'élève sont de simples suggestions? Les exemples donnés par rapport à la santé sexuelle révèlent la véritable intention des textes. Ce sont des textes hautement manipulateurs qui font écho à la propagande gaie. Les scripts donnent une ouverture à l'exploitation. Voir l'exemple sur les stéréotypes (P.177). Le deuxième échange sur le même sujet est plus dangereux parce qu'il ridiculise le vrai mariage. L'enfant est